

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Maitre d'ouvrage :
Commune de Sathonay-Camp
Mairie
2 place Joseph Thévenot
69580 SATHONAY-CAMP

**MARCHE PUBLIC TRAVAUX DE VEGETALISATION
ECOLE PRIMAIRE ET ECOLE MATERNELLE LOUIS
REGARD
SATHONAY-CAMP**

Date et heure limites de réception des offres :
13 juin 2025 à 12h

Règlement de consultation

Article 1 : Cadre de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

L'objectif de ces travaux est de créer des espaces multifonctionnels sécurés, bien ombragés vecteurs de lien social offrant un cadre réconfortant et stimulant pour les différents publics des sites. Dans le même temps, la désimperméabilisation des cours devra permettre de gérer l'infiltration des pluies courantes de l'ensemble de chacune des cours.

*** Contenu de la mission**

Le contenu de la mission susceptible d'être confiée au candidat retenu est la suivante :

Marché de végétalisation de deux cours d'école du Groupe scolaire Louis Regard :

- Les travaux devront respecter impérativement les échéances fixées dans le calendrier prévisionnel annexé au CCTP (phases distinctes).
- Les travaux sont à réaliser impérativement durant les vacances scolaires estivales pour l'ensemble des cours.

Prestations à terminer avant la rentrée scolaire de septembre 2025 :

- Installations de chantier
- Travaux préparatoires
- Terrassements, couches de forme et substrat fertile
- Réseaux
- Revêtements et bordures

1.2 – Étendue de la consultation

Cette consultation est une procédure passée en procédure adaptée d'après l'article R2123-1 du code de la commande publique.

1.2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

1.3 – Décomposition de la consultation

Le marché comporte deux lots :

- Lot n°1 : Cour maternelle Ouest
- Lot n°2 : Cour élémentaire Est

1.4 – Conditions de participation des candidats

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des capacités professionnelles, techniques et économiques de chaque candidat. L'équipe devra s'adjoindre toutes compétences qu'elle jugera utiles pour l'exécution de sa mission.

1.4.1 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

- Les renseignements et documents justificatifs suivants, aux fins d'appréciation :

Situation juridique :

- Déclaration du candidat (DC2) : Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
- Lettre de candidature (DC1) Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)

Capacité économique et financière :

- Chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Capacité technique et professionnelle

- Capacité technique et professionnelle : minima exigés références travaux similaires. Liste des principaux travaux effectués (trois dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

1.5 – Nomenclature communautaire

Sans Objet

1.6 – Dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

<http://www.ville-sathonaycamp.fr> ou sur la plateforme synapse (www.synapse-entreprises.com). L'équipe support de SYNAPSE Entreprises peut aider les candidats à s'enregistrer gratuitement et leur expliquer le cadre de la démarche. (par mail sur info@synapse-entreprises.com ou au 01.72.33.90.70).

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation ;
- Acte d'engagement et ses annexes éventuelles ;
- CCAP
- CCTP
- DPGF
- plans
- calendrier prévisionnel

1.7 – Demande de renseignements

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Mairie de Sathonay-Camp
Thibaut Juncker - DGS
2 place Joseph Thévenot
69580 SATHONAY-CAMP
Tél : 04 78 98 98 40
Fax : 04 78 23 34 06
email : thibaut.juncker@ville-sathonaycamp.fr

Elise BIONDO
Responsable des finances et des marchés publics
Tel : 04 78 98 98 33
Fax : 04 78 23 34 06
email : finances@ville-sathonaycamp.fr – elise.biondo@ville-sathonaycamp.fr

Article 2 – Conditions de remise des dossiers de candidature

Le pouvoir adjudicateur accepte uniquement les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://sathonaycamp.synapse-entreprises.com>.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier ou support distinct pour chaque document). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Article 3 : Organisation du marché

3.1 – Calendrier prévisionnel de la consultation

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Avis appel à candidature : 21 mai 2025

- Visite du site obligatoire et échanges pendant visite : Pour prendre rendez vous contactez Monsieur Mickael Zemoura : mickael.zemoura@ville-sathonaycamp.fr - 06 72 77 02 66. Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Une attestation de visite sera complétée par le représentant du pouvoir adjudicateur à la suite de la visite et remise au candidat. Le candidat devra la joindre à l'appui de son offre.

- Remise des offres : jusqu'au 13 juin 2025

- Désignation de l'attributeur : mi-juin 2025

- début des travaux : se référer au CCTP

3.2 – Présentation de l'offre

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction devra concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

3.2.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- L'acte d'engagement et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;

- Un mémoire technique

- L'attestation de visite des lieux

- Le cahier des clauses particulières : à accepter sans aucune modification daté et signé.

- Un planning prévisionnel

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

3.3 – Documents à remettre à l'appui de la candidature permettant de connaître la capacité juridique des membres du groupement

- Lettre de candidature comportant l'identification des membres du groupement, la forme du groupement et l'identification du mandataire. Formulaire DC1 ;

- Chaque membre de l'équipe doit fournir :

- Une [déclaration sur l'honneur](#) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions mentionnés dans le code de la commande publique, et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies dans le code du travail.
- Des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'[aptitude à exercer l'activité professionnelle](#), de la [capacité économique et financière](#) ou des [capacités techniques et professionnelles](#) nécessaires à l'exécution du marché.
- Attestation d'assurance (2025).

3.3.1 Documents à remettre à l'appui de la candidature permettant de définir les références et moyens des membres du groupement

- **Une lettre d'intention de candidater** (2 feuilles A4 recto maximum) présentant les moyens du candidat et de chaque membre du groupement avec leurs compétences ;

- **Fiche de synthèse** de candidature. Les références présentées devront dater **de moins de 10 ans** (en cours ou réceptionnées après janvier 2024), dont au moins une se rapprochant de l'opération.

3.3.2 Variante

Les variantes sont autorisées.

3.4 – Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous.

LES CRITERES CONCERNENT LES LOT 1 ET LOT 2

3.4.1 Notation :

Critère financier pondération 40%

Critère technique pondération 60%

3.4.2 Critère de candidature :

Qualifications souhaitées : - (/5 points)

- Qualipaysage - P120 classe 7 ou équivalent
- Géoréférencement et Géodétection
- 2321 : travaux de terrassement en milieu urbain
- 2342 : couche de forme en matériaux rapportés
- 3432 : revêtements en béton hydraulique, béton classique
- 361 : traitement de surface
- 346 : pose de bordures et caniveaux
- 5144 : construction de réseaux gravitaires en milieu urbain \geq à 3.50m
- 5222 : réparation ponctuelle en place
- 113 : ouvrage technicité courante

VALEUR TECHNIQUE :

Note / 100 points

Pondération 60%

La valeur technique (qui sera appréciée essentiellement à partir des éléments contenus dans le mémoire technique justificatif du candidat) sera notée sur 100 points.

Mise en forme du mémoire

- Le mémoire sera illustré et devra comporter au maximum 50 pages (= 25 pages recto/verso, hors annexes, hors pages de gardes, page de sommaire, CV et fiches méthodes).
- Le mémoire sera organisé dans l'ordre des critères 1 à 5 ci-dessous, et dans l'ordre des sous critères.
- Une pénalité de 10 points est appliquée si le mémoire ne respecte pas ces directives de mise en forme.

La note "V" évaluera le mémoire technique avec la formule suivante :

$V = \text{valeur mémoire (note obtenue sur 100)} * \text{pondération par lot}$

Les points seront attribués de la façon suivante :

Note Appréciation

Pas de réponse = 0 point

Réponse incomplète ou insuffisante = 25% des points

Réponse acceptable sans développements ni précisions = 50% des points

Réponse satisfaisante complète, générale = 75% des points

Réponse complète, précise et adaptée, pouvant aller au-delà des attentes = 100% des points

Notation du mémoire technique – TOTAL DE 100 POINTS selon les critères ci-dessous :

Critère 1- note/30 points : Note méthodologique présentant les besoins et la compréhension des enjeux spécifiques du chantier (maximum 5 pages hors couverture et annexes)

- Perception des enjeux spécifiques de l'opération au plan technique, urbain, et environnemental (/10 points),
- Identification des contraintes particulières du site (contexte urbain, topographie, limites physiques...) et présentation de la méthode de travail pour mener à bien la mission au regard de ces contraintes (/10 points),
- Procédures d'exécution proposées pour les points techniques particuliers et sensibles que le candidat aura identifiés (/10 points),

Critère 2- note/25 points : Moyens humains et matériels **dédiés au chantier**

- Moyens humains affectés à la mission (organigramme de chantier + CV des encadrants + indication du conducteur et du chef de chantier - avec détail des références similaires). Indiquer les postes sous-traités (/10 points),
- Moyens matériels de l'entreprise et présentation des moyens spécifiques affectés au chantier (/10 points),

Critère 3- note/20 points : Fourniture et matériaux

- Indications relatives aux principales fournitures, matériaux ou composants (provenance, caractéristiques et garanties avec coordonnées précises des fournisseurs) (/5 points),
- Indications des fournisseurs consultés pour la fourniture des terres et des végétaux (/5 points)
- Indication des fournisseurs des jeux, (/10 points),

Critère 4 – note/15 points : Calendrier et phasage

- Identifiant toutes les tâches à réaliser, les enchainements, les points d'arrêts, les interactions avec les autres lots (/10 points),
- Organisation prévisionnelle pour respecter les délais d'exécution (/5 points),

Critère 5 - note/ 10 points : Gestion des nuisances

- Dispositions prises pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel et des usagers du chantier (/2.5 points),
- Indications relatives à la gestion des déchets du chantier et la diminution des nuisances (/2.5 points),
- Mesures proposées pour garantir la bonne tenue, le bon aspect et la propreté permanente du chantier (/2.5 points),
- Organisation envisagée pour limiter les nuisances et la prise en compte de la vie riveraine, et garantir le libre accès riverains et usagers du secteur pendant toute la durée du chantier (quelle signalisation envisagée?) (/2.5 points),

CRITERE PRIX :

Note / 100 points

Pondération 40%

La valeur sera obtenue, pour les offres conformes à la demande et donnant toutes les garanties, en donnant 100 points à l'offre la moins disante (MD), à **condition qu'elle ne soit pas anormalement basse**.

Les entreprises seront notées comme suit :

Note du candidat = $\{100 - ((\text{prix candidat} - \text{prix MD}) / (\text{prix MD}/100))\} * \text{pondération du lot en \%}$.

3.5 – Suite à donner à la consultation

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

À l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

Article 4 : Modification du dossier

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de compléter ou modifier le présent dossier 8 jours avant la remise des plis.

SATHONAY-CAMP, Le 21 mai 2025